

Revue *Recherches féministes*

POLITIQUE D'AUTOARCHIVAGE

(en vigueur à compter du numéro 37.1 2024)

Les autrices et auteurs peuvent déposer la **version de référence de l'Article** (c'est-à-dire la version finale publiée sur Érudit) en libre accès sur un dépôt institutionnel 12 mois après sa publication.

Autrices et auteurs subventionnés en vertu du Plan S

Si l'autrice ou l'auteur a bénéficié d'une subvention accordée par un organisme de financement en vertu du Plan S ([liste des organismes de financement adhérant au Plan S](#)) pour rédiger l'Article, la revue l'autorise à déposer, diffuser et communiquer la version acceptée de l'Article pour autoarchivage sur un dépôt institutionnel en libre accès immédiat sous licence CC-BY.

L'autrice ou l'auteur doit utiliser la version acceptée pour l'autoarchivage, disponible dans l'onglet *Révision* de la plateforme OJS de la revue. Dans l'en-tête de ce fichier, la mention suivante doit être inscrite : « Article accepté pour publication dans la revue *Recherches féministes* à diffuser sous [licence CC-BY 4.0](#). La version de référence est disponible sur la plateforme Érudit sous : Autrice/Auteur, titre, numéro de la revue ».